

2008 : B1

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : Le 10 janvier 2008

OBJET : **Gestion de l'effectif des classes au primaire :**
1) Résultats de la GECP de 2007-2008
2) Planification de la GECP pour 2008-2009

La mise à jour de l'outil de suivi de l'effectif des classes montre que les conseils scolaires de l'Ontario ont fait un excellent travail pour atteindre les cibles de la gestion de l'effectif des classes au primaire (GECP) en 2007-2008. Je vous écris tout d'abord pour mettre en évidence les résultats de 2007-2008 mais aussi pour vous fournir des renseignements qui faciliteront la planification préliminaire de la mise en œuvre de la GECP pour l'année scolaire 2008-2009.

1) RÉSULTATS DE LA GECP DE 2007-2008

Le Ministère a le plaisir de signaler qu'en 2007-2008, à l'échelle de la province, 88,4 pour cent de toutes les classes du primaire comptaient 20 élèves ou moins et que 99,7 pour cent en comptaient 23 ou moins. En même temps, la taille moyenne des classes de la 4^e à la 8^e année a baissé de 25,7 en 2003-2004 à 25,0 en 2007-2008.

Il s'agit là de résultats hors pair pour la première année de déploiement complet de la GECP. Il est aussi particulièrement bon de constater que les grandes classes du primaire (avec 25 élèves ou plus) ont pratiquement disparu. En 2003-2004, 25 pour cent des classes du primaire comptaient 25 élèves ou plus. En 2007, il y en avait seulement 0,1 pour cent.

Un petit nombre de conseils scolaires n'ont pas atteint le degré de réussite enregistré à la fois à l'échelle de la province et dans la majorité des conseils. Le Ministère est déterminé à travailler avec chacun d'eux pour les aider à dresser leurs plans de GECP pour 2008-2009 et assurer la progression continue vers les cibles de la GECP.

2) PLANIFICATION DE LA GECP POUR 2008-2009

L'expérience de la première année de mise en œuvre complète de la GECP a souligné l'importance d'un processus efficace de planification au niveau des conseils scolaires. Au cours de son travail avec des conseils qui ont atteint ou dépassé les cibles de la GECP, le Ministère a relevé plusieurs pratiques efficaces de planification. En attendant des renseignements plus détaillés que le Ministère a l'intention de publier très prochainement, voici un aperçu de ces pratiques :

- Suivre l'effectif soigneusement de toutes les années d'études, avec échange de rapports fréquents entre la direction des écoles et le conseil afin d'examiner les prévisions et la pré-inscription, surtout à la maternelle et au jardin d'enfants.
- Surveiller et adapter en permanence les plans bien avant l'année scolaire suivante et la réorganisation dans le premier mois de l'année scolaire.
- Désigner un cadre administratif pour diriger la planification, la production de rapports et la gestion de la mise en œuvre, y compris la gestion du budget.

En 2008-2009, les conseils scolaires devraient organiser leurs classes du primaire de sorte que dans chacun d'eux :

- Au moins 90 pour cent des classes du primaire comptent 20 élèves ou moins;
- La totalité des classes du primaire comptent 23 élèves ou moins;
- La totalité des classes combinées de 3^e-4^e années comptent 23 élèves ou moins.
- L'effectif moyen des classes de la 4^e à la 8^e année ne dépasse pas les niveaux de 2003-2004 ou 25:1 :
 - Nous encourageons les conseils qui dépassaient traditionnellement les 25 élèves (c.-à-d. dont l'effectif moyen des classes de la 4^e à la 8^e année dépassait 25 élèves en 2003-2004) à atteindre l'effectif moyen de 25 élèves ou l'effectif moyen le plus bas enregistré depuis 2003-2004.

Les conseils peuvent être assujettis à des pénalités de mouvements de trésorerie s'ils ne respectent pas l'une ou l'autre des cibles de la GECP. Un conseil scolaire qui se conforme aux cibles de la GECP peut utiliser tout excédent du Montant pour la réduction de l'effectif des classes au primaire pour répondre à d'autres besoins au palier élémentaire. D'autres détails sur les mesures de reddition de comptes concernant ce financement seront fournis lors de la publication des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2008-2009.

Avant la publication des SBE de 2008-2009, les conseils sont avisés que le gouvernement s'engagera à maintenir le montant par élève, redressé en fonctions des repères salariaux et des temps de préparation prévus dans la convention collective cadre actuelle.

Comme par les années passées, les conseils devront dresser des plans de GECP pour 2008-2009 et les remettre au Ministère avant la fin juin 2008. Cependant, ils ne seront pas tenus de remettre de plans préliminaires ou d'essai avant cette date, sauf dans certains cas où ils peuvent éprouver de la difficulté à atteindre les cibles de la GECP.

Un nombre limité d'équivalents en personnel enseignant dans le cadre du Programme de mesures provisoires (PME) a été accordé en 2007-2008 afin que les conseils puissent exempter certaines classes du primaire des normes de la GECP. La GECP étant maintenant presque bien établie, le PME s'appliquera uniquement à des programmes comme l'immersion française ou d'autres programmes spéciaux qui exigent de regrouper des élèves. Les classes exemptées dans le cadre du PME auront un plafond de 23 élèves.

Le Ministère a terminé le processus d'allocation des fonds d'immobilisations aux conseils scolaires afin qu'ils puissent se doter des installations nécessaires liées à la GECP. Nous rappelons qu'il faut entrer les coûts des projets d'immobilisations au titre de la GECP dans le SIIS pour recevoir les fonds approuvés. Les conseils qui prévoient obtenir des fonds devraient vérifier que ces données ont été entrées.

En 2008-2009, chaque conseil choisira encore sa propre date de dénombrement en septembre pour indiquer l'organisation finale des classes de ses écoles élémentaires. Cette politique laisse de la latitude afin d'éviter toute réorganisation des classes ou des écoles à la suite de l'initiative de GECP après la date de dénombrement de septembre. Les conseils

sont aussi censés effectuer toute réorganisation nécessaire en septembre dans l'intérêt des élèves en perturbant le moins possible les activités en salle de classe.

Afin de réduire l'envergure des réorganisations en septembre, les conseils peuvent également considérer que la plupart des plans de GECP de 2007-2008 ont été conçus pour atteindre la cible minimale de 90 pour cent des classes du primaire comptant 20 élèves ou moins. Cela signifie que ces plans ont effectivement « utilisés » les 10 pour cent de classes du primaire qui peuvent avoir jusqu'à 23 élèves. Le but original de cette marge de manœuvre était de tenir compte des écarts que les conseils constatent entre l'effectif prévu dans leurs plans et l'effectif réel de leurs écoles en septembre. Ils peuvent aussi utiliser la plupart des 10 pour cent de marge de manœuvre pour régler tout écart entre les effectifs prévus et réels au début de l'année scolaire.

Si vous avez besoin d'autres renseignements sur l'initiative de GECP, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Financement et politique	Mehul Mehta	(416) 325-2035 mehul.mehta@ontario.ca
Plans de GECP, reddition de comptes et rapports	Mathew Thomas	(416) 325-2049 mathew.thomas@ontario.ca
Immobilisations pour la GECP	Grant Osborn	(416) 325-6268 grant.osborn@ontario.ca

Le travail assidu du personnel des conseils et des écoles a joué un rôle clé dans la réussite de la mise en œuvre de l'initiative de gestion de l'effectif des classes au primaire en 2007-2008. À l'échelle de la province, plus de 530 000 élèves du primaire bénéficient maintenant de classes regroupant 20 élèves ou moins. Je me réjouis d'avance de travailler avec votre conseil scolaire et d'autres partenaires de l'éducation tout au long de la prochaine année pour miser sur ces succès et donner à nos plus jeunes élèves l'avantage permanent de classes de petite taille.

La sous-ministre adjointe,



Nancy Naylor

c.c. : Surintendants des affaires scolaires et des finances